



Le pôle métropolitain du Pays de Brest

Le préfet du Finistère, par arrêté du 16 mars 2012, a entériné la création du Pôle métropolitain du Pays de Brest après avoir reçu les avis favorables du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général du Finistère.

Il est constitué des sept intercommunalités : Brest métropole et les six communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la côte des légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de l'Aulne maritime et de la Presqu'île de Crozon.

Cette nouvelle forme de coopération permet d'afficher plus clairement la réalité d'un bassin de vie de près de 400 000 habitants, ainsi que la solidarité et les coopérations qui lient les sept communautés et leurs 89 communes, et ce vis-à-vis des acteurs et partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a pour vocation à contribuer fortement à un développement de la Bretagne équilibré et solidaire.

Commentaires


Nom (obligatoire)


Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30